

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHÂTEAUVIEUX
N° 05 - 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande du Conseil Départemental pour participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025.

Ce Fonds, financé principalement par le Conseil Départemental, peut également être abondé par les communes. Une contribution à hauteur de 40 centimes d'euros par habitant est proposée (population légale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2025 : 551 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** une participation de 220,40 € pour l'année 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire


Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER



Date de publication sur le site internet :

24 MARS 2025